



AVIS PUBLIC

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT 2020-08-507 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014
AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE P-382 À MÊME LES ZONES H-305 ET H-368
ET PERMETTRE CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUES LIÉS À LA SANTÉ ET AUX SOINS
ET HÉBERGEMENT DES PERSONNES (MAISON DES AÎNÉS DE RIMOUSKI)**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Rimouski tiendra une **consultation publique écrite** selon la procédure prévue aux Arrêtés ministériels numéros 2020-033 et 2020-049 des ministres de la Santé et des Services sociaux, adoptés en date du 7 mai et du 4 juillet 2020. Cette consultation portera sur le projet de règlement 2020-08-507, adopté le 3 août 2020, dans le but de modifier le Règlement de zonage 820-2014.

Le projet de règlement 2020-08-507 a pour objet de modifier le Règlement de zonage 820-2014 afin de créer une nouvelle zone P-382 à même les zones H-305 et H-368 et ainsi permettre certains usages spécifiques liés à la santé, aux soins et à l'hébergement des personnes. Ce changement de zonage permettra au Centre intégré de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSSBSL) d'implanter, dans la nouvelle zone, une maison des aînés et maison alternative de 72 lits.

Le projet de règlement 2020-08-507 modifiant le Règlement de zonage 820-2014 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Une **présentation visuelle** du projet de règlement est disponible sur le site Web de la Ville (www.rimouski.ca/consultations).

Le projet de règlement 2020-08-507 faisant l'objet du présent avis, l'extrait du plan de zonage modifié et la grille des usages et normes de la zone P-382 peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le soussigné durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement 2020-08-507 peuvent être adressés à la Ville, **du 6 au 20 août 2020**, en écrivant au soussigné à l'adresse courriel suivante :

julien.rochefort@rimouski.ca

ou au 205, avenue de la Cathédrale
Casier postal 710
Rimouski (Québec) G5L 7C7

DONNÉ À RIMOUSKI, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT

L'assistant-greffier
Julien Rochefort-Girard